

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

" Rendre le peuple meilleur "

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Son Pasteur

Prix de l'abonnement : 10 \$ (par an), invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — AVIS. — **Pédagogie**: Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. session du 8 mai 1895. — Du choix des livres : De l'histoire. — L'honorable M. Ouimet à l'École normale Laval. — Un nouvel inspecteur. — Les planètes en mai et en juin. — Ouvrages reçus. — Leçons d'anglais. — Institutrice disponible. — Un billet de dix dollars contrefait. — Variétés. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Le prochain numéro de *l'Enseignement primaire* ne paraîtra que le 25 juin prochain.

Dans le prochain numéro nous terminerons la publication du compte-rendu de la Centième conférence de Montréal.

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU 8 MAI 1895.

Séance du 8 mai 1895.

Présents :

Le Surintendant, président ;
 Mgr l'archevêque de Montréal,
 " " de Cyrène,
 " l'évêque de Nicolet,
 " " de Rimouski,
 " " de Chicoutimi,
 " " de Valleyfield,
 " le vicaire apostolique de Pontiac,
 " l'évêque de Druzipara, représentant
 Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
 " Marois, V. G., représentant Mgr
 l'évêque de Trois-Rivières,
 Le très révd H.-O. Chalifoux, V. G., repré-
 sentant Mgr l'évêque de Sher-
 brooke,
 L'honorable L.-R. Masson,
 " juge Jetté,
 " H. Archambault,
 " Th. Chapais, C. L.,
 " Gédéon Ouimet,
 MM. P.-S. Murphy,
 H.-R. Gray,
 Dr J.-L. Leprohon,
 Eugène Crépeau.

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable M. Boucher de La Bruère, Surinten-

dant de l'Instruction publique, est appelé à la présidence du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite de l'arrêté en conseil nommant l'honorable Gédéon Ouimet membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Trois-Rivières déléguant à Mgr Marois, V. G., ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité catholique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de St Hyacinthe déléguant ses pouvoirs à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Druzipara, son coadjuteur, pour le représenter à la présente session du comité catholique.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke déléguant ses pouvoirs au très révérend M. H.-O. Chalifoux, V. G., pour le représenter à la présente session du comité catholique.

L'honorable juge Jetté, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, propose et il est adopté : " Qu'à l'occasion de la démission de l'honorable Gédéon Ouimet de ses fonctions de Surintendant de l'Instruction publique, ce comité désire lui exprimer sa haute appréciation des services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans cette province et sa satisfaction d'apprendre qu'il conserve son siège dans ce comité où il pourra ainsi continuer à donner à ses collègues le fruit de son expérience et de son dévouement."

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport suivant qui est lu et adopté :

Session du 8 mai 1895.

Présents :—Mgr Bégin, président ; Mgr Blais, l'honorable F. Langelier, l'honorable Surintendant et M. P.-S. Murphy.

1° " Abrégé d'Histoire du Canada," nouvelle édition, par M. F.-X. Toussaint.—Remis sur la liste des livres approuvés.

2° " Traité élémentaire d'Hygiène privée," par le docteur J.-I. Desroches.—Remis sur la liste des livres approuvés.

3° " Les éléments de la grammaire française " et " Devoirs grammaticaux et orthographiques," par J.-Bte Cloutier.—Le sous-comité désire voir un exemplaire d'une nouvelle édition ayant de se prononcer.

4° " Le Cours de Géographie élémentaire," par les Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Cuthbert, ne peut être approuvé, étant en manuscrit.

Le sous-comité recommande que le Surinten-

dant insiste pour que le prix soit inscrit visiblement sur la couverture de chaque livre qui sera présenté à l'approbation du comité catholique.

(Signé) L.-N., Arch. de Cyrène,
Président.

M. le Dr Leprohon, secondé par M. H.-R. Gray, propose : " Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression de son profond regret de la mort de l'honorable Honoré Meroier, qui fut un des membres zélés du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et qui a montré, par son exemple, combien il désirait le progrès de l'éducation en ce pays."—Adopté.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, propose : " Que ce comité désire consigner dans ses registres l'expression de son profond regret de la mort de sir Narcisse-Fortunat Belleau qui fut, pendant de longues années, un des membres les plus actifs et les plus zélés du Conseil de l'Instruction publique et qui a montré, par son exemple, combien il désirait le progrès de l'éducation dans cette province."—Adopté.

Les règlements refondus du bureau des examinateurs catholiques des candidats inspecteurs d'écoles sont adoptés en tant qu'ils seront approuvés par le sous-comité chargé de ces examens.

L'examen d'un projet d'organisation d'un bureau d'examineurs central pour les candidats à l'enseignement professant la religion catholique étant proposé par M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable Th. Chapais, il est résolu : " Que le sous-comité chargé d'examiner cette question continue son travail, dont il devra faire rapport à la prochaine session de ce comité, après avoir tenu compte des informations qu'il recevra du Surintendant, à cet effet."

Il est entendu que ce sous-comité devra siéger deux jours avant la prochaine session du comité catholique.

Séance du 9 mai 1895.

Présents :—Les mêmes et Mgr l'archevêque d'Ottawa.

L'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Valleyfield, propose que le procès-verbal qui suit d'une séance spéciale du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, tenue le 22 janvier 1895, soit adopté :

Session spéciale du sous-comité chargé de la revision des livres de classe.

22 janvier 1895.

Présents :—Sa Grandeur Mgr Bégin, président Mgr Blais, Mgr Emard, l'honorable Gédéon Oimet et M. P. S. Murphy.

Le sous-comité procède à la revision de la liste des livres classiques telle qu'adoptée à la session du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 17 mai 1893 et de ceux approuvés depuis.

I

Il recommande que les livres suivants soient rayés de la liste :

LIVRES DE LECTURE

" Nouveau traité des devoirs du chrétien ". —Approuvé le 14 novembre 1860.

" Alphabet ou syllabaire gradué ", par F.-X. Juneau et N. Lacasse, revu et corrigé par N. La Casse.—Approuvé le 17 mai 1893.

" Psautier de David ".—Approuvé le 12 octobre 1865.

GRAMMAIRES

" Leçons de langue française par les Frères des Ecoles chrétiennes " — Cours supérieur, cours moyen et cours élémentaire.—Approuvés le 12 novembre 1884.—Trop volumineux.

HISTOIRES

" Cours abrégé d'Histoire ", par les Frères des Ecoles Chrétiennes.—Approuvé le 16 octobre 1873.—Trop volumineux. (Chacune des histoires contenues dans ce volume devant faire un volume séparé).

" Abrégé d'Histoire du Canada ", par les Sœurs de la Congrégation.—Approuvé le 28 septembre 1892.

" Abridgment of the History of England ", by John Lingard.—Trop volumineux pour les écoles.

GÉOGRAPHIES

" Nouvel abrégé de Géographie moderne ", par M. l'abbé Holmes, revue et corrigée par M. l'abbé L.-O. Gauthier.—Approuvé le 12 octobre 1870.

DIVERS

" Petit résumé du Cours d'Hygiène " par X.—Approuvé le 26 septembre 1888.

" Catechism of Hygiene for the use of convents and female schools ", by a teacher.—Approuvé le 23 septembre 1891.

II

Que l'impression et le papier des livres qui suivent devront, lors d'une nouvelle impression, être conformes aux conditions qui peuvent être imposées par le comité catholique :

LIVRES DE LECTURE

" Cours de lecture à haute voix ", par l'abbé P. Lagacé.

" Le premier livre des enfants ou méthode rationnelle de lecture ", par J.-B. Cloutier.

" A new Treatise of the Duty of the Christian ", par les Frères des Ecoles chrétiennes.

GRAMMAIRES

" Eléments de la grammaire française ", par N. Lacasse.

" Grammaire du premier âge avec exercices faciles ", par les Frères du Sacré-Cœur.

" Grammaire élémentaire divisée en leçons ", par les mêmes.

" Abrégé de grammaire française élémentaire ", et " Petits exercices orthographiques en rapport " par les Petits Frères de Marie.

" Grammaire française élémentaire suivie de notions d'étymologie, etc. ", par les mêmes.

EXERCICES GRAMMATICAUX

" Traité d'analyse grammaticale ", par N. Lacasse.

" Exercices orthographiques ", par le même.

" Méthode pratique et raisonnée de style et de composition ", première et seconde année, par E. Robert.

" Extraits du cours théorique et pratique de style "—livre du maître et livre de l'élève—par les Frères des Ecoles chrétiennes.

" Exercices d'orthographe en rapport avec la dernière édition de la grammaire élémentaire " — première et seconde partie " —, par les Frères du Sacré-Cœur.

" Exercices français d'orthographe et de style ", par les Petits Frères de Marie.

" Méthode pratique de style et de composition littéraire " —Cours élémentaire et cours moyen,— par les mêmes.

HISTOIRES

" Abrégé de l'histoire de France ", par l'abbé Drioux.

" Précis élémentaire d'histoire d'Angleterre ", par le même.

" Abrégé de l'histoire du Canada ", par F.-X. Garneau.

" Histoire du Canada," par l'abbé C.-H. Laverdière.

" Histoire du Canada," par l'abbé L.-O. Gauthier.

" Histoire du Canada," cours élémentaire, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

" Précis d'histoire sainte," par les Petits Frères de Marie.

" Abrégé d'histoire sainte," par les Sœurs de la Congrégation.

" Compendium of the History of Canada and of the other British North American Provinces," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

" Compendium of General History," par les mêmes.

GÉOGRAPHIES

" Abrégé de géographie moderne," par F.-X. Toussaint.

" Petit abrégé de géographie moderne" par le même.

" Nouvelle géographie," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

" Abridgment of Modern Geography," par F.-X. Toussaint.

MATHÉMATIQUES

" Introduction au traité d'arithmétique commerciale," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

" Traité d'arithmétique commerciale, de mensuration et de comptabilité," par les mêmes.

" Traité d'arithmétique," par F.-X. Toussaint.

" Recueils d'exercices sur l'arithmétique," par le même.

" Commercial Arithmetic," par les Frères des Ecoles chrétiennes.

DIVERS

" Cours de pédagogie," par Mgr J. Langevin.

" Réponses au programme de pédagogie et d'agriculture," par le même.

" Recueil de leçons de choses," par J.-Bte Cloutier.

" Préceptes d'hygiène scolaire," par le Dr J.-I. Desroches.

" First Lessons in Scientific Agriculture," par J.-W. Dawson.

Le sous-comité recommande, qu'à l'avenir, aucun livre de classe ne soit approuvé :

1° A moins qu'un spécimen de plusieurs pages imprimées sur le papier adopté par le comité catholique et—si ce livre doit être illustré—de toutes les gravures qui doivent entrer dans ce livre, n'ait été approuvé par le Surintendant;

2° Que s'il est imprimé au Canada et, autant que possible, dans la province de Québec;

3° Que s'il est cartonné suivant le modèle adopté par le comité;

4° Que si le prix de la vente en détail est inscrit distinctement sur la couverture;

5° Que si les atlas géographiques sont combinés de façon à pouvoir servir aux différents cours; l'achat de trois atlas différents étant trop onéreux pour les élèves.

Le comité s'ajourne au 7 du mois de mai prochain.

(Signé) L.-N., Arch. de Cyrène, Admin.,
Président.

L'hon. M. F. Langelier, secondé par l'hon. juge Jetté, propose en amendement : " Que ce comité est d'avis qu'il serait désirable que l'on se servit, autant que possible, des mêmes livres de classes dans toutes les écoles sous contrôle, et que, dans ce but, le rapport maintenant soumis soit renvoyé au sous-comité d'examen des livres de classe, avec instruction au dit sous-comité de préparer pour la prochaine session du comité catholique un plan pour la mise à exécution de cette idée."

L'hon. M. Chapais, secondé par M. E. Crépeau, propose en sous-amendement : " Que tous les mots après que soient retranchés et remplacés par les suivants : " Ce comité n'étant pas prêt à accepter le principe de l'uniformité des livres, le rapport soit référé au sous-comité, avec instruction de l'étudier de nouveau et de faire rapport quant aux moyens à prendre pour n'avoir dans les écoles que les meilleurs livres et restreindre, autant que possible, la diversité des livres dans les écoles d'un même district." Ce sous-amendement est adopté sur la division suivante :

Pour :

Mgr l'archevêque de Montréal,

" " d'Ottawa,

" " de Cyrène,

" l'évêque de Nicolet,

" " de Rimouski,

" " de Chicoutimi,

" " de Valleyfield,

" " de Cythère,

" " de Druzipara,

" le vicaire général Marois,

Le très révérend vicaire général Chalifoux;

L'honorable Thomas Chapais,

" Gédéon Ouimet,

M. Eug. Crépeau.—14.

CONTRE :

L'honorable M. Masson,
 " juge Jetté,
 " H Arochambault,
 " F. Langelier,
 M. H.-R. Gray,
 M. le Dr Leprohon.—6.

L'amendement est rejeté sur la même division.

L'honorable M. Masson donne avis qu'il demandera à ce comité, à sa prochaine session, " de considérer s'il ne serait pas à propos de diminuer considérablement les octrois aux collèges classiques et aux maisons d'éducation supérieure et de demander au gouvernement d'employer les montants rendus disponibles à avancer les intérêts de l'instruction élémentaire, et à améliorer le sort des maîtres et des maîtresses d'école les plus méritants, ainsi que ce comité l'a déjà recommandé".

L'honorable M. Masson donne avis qu'il proposera, à la prochaine séance de ce comité, la motion qui suit : " Qu'aucune personne ne pourra enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement ou le Conseil de l'Instruction publique, sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner.

" Tout instituteur qui aura cessé d'enseigner pendant une période de.....ans sera tenu d'obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.

" Tout prêtre, ecclésiastique, religieux, religieuse ou personne faisant partie d'une corporation religieuse sera exempté de subir un examen devant les bureaux d'examineurs ordinaires, sur présentation au Surintendant d'un certificat de capacité octroyé par tout bureau central d'examineurs que NN. SS. les évêques de la province auront spécialement créé à cette fin.

" Son Honneur le lieutenant-gouverneur est respectueusement prié de faire soumettre à la Législature tels amendements aux lois scolaires qu'il jugera convenables pour donner suite à la présente résolution."

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfield s'étant entendu avec l'honorable M. Masson, celui-ci retire la motion dont il avait donné avis et celle qui suit est alors proposée et adoptée :

" Attendu qu'il existe depuis plusieurs années des divergences considérables entre les rapports fournis par nombre d'académies et écoles mo-

" dèles, tant indépendantes que sous contrôle, et ceux des inspecteurs qui les ont visités, divergences sur le nombre des élèves et dans l'appréciation du mérite de ces académies et écoles modèles ;

" Attendu que, le 23 septembre 1890, un sous-comité spécial, composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, M. le Surintendant, M. le juge Jetté et l'honorable L.-R. Masson, chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable de répartition du fonds de l'Education supérieure, a fait rapport, entre autres choses, de ce qui suit :

" Ce sous-comité exprime aussi l'opinion que, pour assurer une répartition plus uniforme de la subvention accordée par la Législature aux académies et écoles modèles, et afin d'obtenir un contrôle plus efficace des rapports faits par ces institutions :

" 1° Les allocations accordées aux académies et aux écoles modèles soient, en général, basées sur le mérite de ces institutions et le nombre des élèves qui y reçoivent l'instruction académique et modèle, suivant les rapports fournis au Surintendant ;

" 2° Chacune de ces institutions adressera au Surintendant, à l'expiration de chaque année scolaire, un état donnant les noms et prénoms, l'âge et la résidence de tous les élèves des cours modèle et académique qui en font partie, ainsi que la date de l'entrée et de la sortie de chacun d'eux ;

" 3° Dans le cas de divergence entre les rapports des maisons d'éducation supérieure et ceux des inspecteurs d'écoles, le Surintendant devra vérifier l'exactitude de ces rapports.

" Attendu, de plus, que ce comité, à sa séance du 29 septembre 1892, a, de nouveau, reconnu l'existence de ces divergences et recommandé à M. le Surintendant d'adresser une lettre circulaire aux maisons d'éducation supérieure pour leur indiquer la manière de faire exactement leurs rapports annuels, afin d'éviter les divergences que l'on remarque quelquefois entre les renseignements fournis par ces rapports et ceux donnés par les inspecteurs d'écoles ;

" Attendu que ces divergences se manifestent encore aujourd'hui et qu'il est à propos de donner suite aux résolutions de ce comité ;

" Attendu que ces académies et écoles modèles sont toutes subventionnées par le Conseil de l'Instruction publique, et que plusieurs d'entre elles ont été en partie construites ou considérablement aidées par le public et les municipa-

“ lités scolaires qui sont généralement intéressés
 “ au bon fonctionnement de ces institutions et à
 “ l'exactitude des rapports fournis au Surinten-
 “ dant de l'Instruction publique :

“ Il est résolu : Qu'à l'avenir, toutes les fois
 “ que ce comité constatera des divergences inex-
 “ pliquées entre le rapport de l'institution et
 “ celui de l'inspecteur qui l'a visitée, ou qu'il
 “ exprimera des doutes au sujet de l'exactitude
 “ d'un rapport fait par une institution non sou-
 “ mise à l'inspection, les dits rapports seront
 “ remis par ce comité à l'Ordinaire de la dite
 “ institution, avec prière de les vérifier.”

Le comité recommande les nominations sui-
 vantes :

Du révérend Gaspard Dauth, comme membre
 du bureau d'examineurs catholique de la cité
 de Montréal, en remplacement du révérend cha-
 noine Alfred Archambault, démissionnaire ;

Du révérend Augustin Bernier, comme membre
 du bureau d'examineurs de Kamouraska, en
 remplacement de feu M. le notaire Louis-Charles
 Bégin ;

Du révérend Alph. Archambault, comme mem-
 bre du bureau d'examineurs de West-Farnham,
 en remplacement du révérend M. U. Charbon-
 neau, démissionnaire ;

De M. Pierre d'Auteuil, magistrat de district,
 comme membre du bureau d'examineurs de
 Notre-Dame-du-Lac Saint-Jean, en remplacement
 du docteur Matte, décédé ;

De M. John-H. Sullivan, comme membre du
 bureau d'examineurs de Valleyfield ;

De M. Joseph-Cyprien Desautels, notaire,
 comme membre du bureau d'examineurs de
 Saint-Hyacinthe, en remplacement de l'honorable
 Boucher de La Bruère, démissionnaire ;

Du révérend M. Arthur Guay, comme membre
 du bureau d'examineurs du comté de Saguenay,
 en remplacement du révérend M. Joseph Perron,
 démissionnaire ;

De M. John Coyne, comme membre du bureau
 de examineurs catholiques du comté de Pon-
 tiac, en remplacement de M. le Dr J.-O. Lacha-
 pelle, démissionnaire ;

Du révérend M. C. Philémon Côté, comme mem-
 bre du bureau d'examineurs de Gaspé, en rem-
 placement du révérend M. Chalifoux, démission-
 naire.

Du révérend M. Hormisdas Langlais, comme
 membre du bureau d'examineurs de New-Car-
 lisle, en remplacement du révérend M. Th. Lan-
 dry, démissionnaire.

Mgr le vicaire général Marois propose, secondé

par M. P.-S. Murphy, que M. Evariste Béland soit
 nommé inspecteur d'écoles en remplacement de
 M. Ambroise Tétreault, dont la démission est
 acceptée.

M. Eugène Crépeau, secondé par Mgr l'évêque
 de Druzipara, propose en amendement que le
 nom de M. Jos.-Evariste Genest-Labarre, soit sub-
 stitué à celui de M. Béland.

Cet amendement est rejeté sur la division sui-
 vante :

Pour l'amendement : Mgr l'évêque de Druzi-
 para, Mgr l'évêque de Nicolet, honorable M. Mas-
 son, honorable G. Ouimet, honorable H. Archam-
 beault, honorable F. Langelier, honorable juge
 Jetté, Mgr l'évêque de Cythère et M. Eugène Cré-
 paud.—9.

Contre : Mgr l'archevêque de Montréal, M. le
 Dr Leprohon, H.-R. Gray, honorable Th. Chapais,
 le très révd. M. Chalifoux, Mgr Marois, Mgr l'évê-
 que de Chicoutimi, M. P.-S. Murphy, Mgr l'arche-
 vêque de Cyrène, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr
 l'archevêque d'Ottawa.—11.

La résolution principale est ensuite adoptée, et
 le comité recommande que M. F.-X.-Evariste
 Béland soit nommé, en remplacement de M. Am-
 broise Tétreault, comme inspecteur d'écoles, avec
 le même traitement.

Conformément à la demande qui lui en est faite,
 le comité recommande de fixer la date de la séance
 d'été du bureau d'examineurs de Saint-Hya-
 cinthe au deuxième mardi du mois de juin.

Sur proposition de Sa Gracure Mgr l'archevê-
 que de Cyrène, le comité recommande que, pour
 le bureau des examineurs catholiques de Qué-
 bec, la session d'automne qui avait lieu le deux-
 ième mardi du mois de novembre soit fixée, pour
 l'avenir, au troisième mardi du mois d'octobre.

Le comité recommande que le bureau d'exami-
 nateurs de Papineauville et Saint-Jovite soit auto-
 risé à siéger simultanément à Papineauville et à
 Saint-Jovite au mois de juillet prochain.

Le comité recommande que, vu la difficulté de
 réunir les membres du bureau d'examineurs de
 la Pointe-aux-Esquimaux, le quorum de ce bureau
 ne soit que de deux membres.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène,
 le comité recommande que les traitements de M.
 Gustave Gagnon et de M. Charles Lefebvre, pro-
 fesseurs à l'École normale Laval, soient augmentés
 de cent piastres chacun.

Sur proposition de Mgr le grand vicaire Marois,
 représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières, le
 comité recommande que le traitement de M. l'in-
 specteur d'écoles David Lefebvre, soit porté à
 mille piastres par année.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, le comité recommande que l'article 53 des règlements du comité catholique soit modifié de manière à ce qu'il se lise comme suit : " Le bureau d'examineurs peut déclarer suspendue la décision relative au brevet en faveur des candidats qui n'ont pas obtenu cinq points pour quelques spécialités, pourvu que ces notes faibles portent, tout au plus, sur le quart des spécialités et que les candidats subsistent, à la session du bureau qui suivra immédiatement leur premier examen, un nouvel examen sur les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à cinq (5). Ce dernier examen sera définitif ".

Lecture ayant été faite d'une lettre du président de la société coopérative des cercles agricoles du comté de Chambly, le comité remet à une séance postérieure l'étude du sujet qui y est traité.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. le Dr Mignault, secrétaire *pro tem.* de la Faculté de médecine de l'Université Laval, demandant une somme de \$2,000 pour l'année 1895-96, le comité accorde la demande qui lui est adressée par la Faculté de médecine de l'université Laval de Montréal, laquelle somme de deux mille piastres (\$2,000) sera prise à même celle de \$4,940 mentionnée à l'article 20 de la loi accordant des subsides à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1896 (53 Vic., chapitre 1, cédula B), mais pour la dite année seulement.

Certaines communications de M. l'inspecteur d'écoles Lippens ayant été soumises, sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu : " Attendu que les observations et propositions de M. Lippens font voir qu'il pourrait être utile d'apporter certaines modifications à la loi scolaire et qu'il est difficile de faire une telle étude en session générale, qu'un sous-comité composé du Surintendant, de NN. SS. les évêques Bégin, Blais et Emard, et de MM. Chapais, Achambault et Jetté soit nommé à cette fin avec instruction de faire rapport à la session du mois de septembre prochain ".

M. Eugène Crépeau, secondé par l'honorable juge Jetté, propose et il est résolu : " Que le sous-comité de législation soit autorisé à s'entendre avec le comité protestant au sujet de la refonte de la loi de l'Instruction publique ".

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Magnan, professeur à l'École normale Laval, concernant un " Manuel de droit civique " en voie de préparation et l'étude de cette science dans nos

écoles, le comité décide qu'il ne peut s'engager à ce sujet tant que l'ouvrage projeté n'aura pas été publié.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par M. Eug. Crépeau, il est résolu : " Qu'à raison des services rendus par l'ancien Surintendant à la cause de l'éducation, ce comité prie le gouvernement de lui accorder une gratification équivalente à six mois de son traitement ".

M. Eugène Crépeau propose, secondé par l'honorable juge Jetté : " Vu que le " Code de l'Instruction publique " compilé par M. de Cazes est encore largement répandu et en usage dans le public, il est résolu que M. de Cazes soit autorisé à préparer et à mettre en brochure les amendements à la loi adoptés depuis la dernière édition du dit code, ainsi que la jurisprudence, ou d'en faire une refonte générale ". Adopté.

M. P.-S. Murphy donne avis qu'à la prochaine session il proposera la motion qui suit : " Que la gymnastique soit enseignée à l'École normale Jacques-Cartier ".

Tenant compte des explications qui lui ont été données, le comité autorise le Surintendant de l'Instruction publique à payer le montant qu'il jugera convenable sur des arrérages de subventions revenant à la municipalité scolaire de Sainte-Agnès-de-Ditchfield.

Et le comité s'ajourne.

Pour copie conforme

PAUL DE CAZES,
Secrétaire.

Du choix des livres

Treizième article

DE L'HISTOIRE

Quand faut-il commencer à enseigner l'histoire ?

Je n'hésite pas à dire qu'il faut commencer dès l'arrivée de l'enfant à l'école, car de toutes les branches qui composent le programme officiel, il n'en est aucune qui soit plus propre à développer ses facultés intellectuelles.

Laissons sur ce sujet parler Mme Pape-Carpentier, dont l'opinion sur toutes les ma-

tières d'enseignement a toujours été si hautement appréciée en France.

“L'enseignement de l'histoire, dit-elle, serait une étude bien sévère, au moins pour les deux ou trois premières années de l'instruction. Il ne s'agit pas encore d'enseigner l'histoire, mais d'intéresser les enfants à cette étude. Pendant les premiers temps consacrés surtout à éveiller graduellement leurs facultés, l'histoire doit leur être présentée sans une forme anecdotique. Les faits racontés doivent être non-seulement choisis au point de vue moral, mais présentés d'une manière animée et pittoresque. Que l'instituteur y mette un peu de cette action qui est recommandée à l'orateur, afin que son récit fasse tableau dans l'imagination des petits élèves. Les enfants aiment dans un récit ce qui est dramatique... Nous devons donner du mouvement à nos figures, les faire parler, agir, vivre en un mot... Il faudrait que chaque trait détaché fût, autant que possible, accompagné d'un tableau de mœurs contemporaines du fait raconté ; par exemple, la vie pastorale des patriarches sous la tente, ou la vie mystérieuse des druides dans les forêts qui couvraient autrefois le sol de notre patrie.”

Ces conseils, sages et pratiques, de la célèbre éducatrice française confirment, d'une manière évidente, l'opinion que j'ai déjà plusieurs fois émise dans l'*Enseignement primaire*, c'est-à-dire, qu'il faut commencer à enseigner l'histoire aux enfants dès leur entrée à l'école, mais cet enseignement doit être entièrement oral et ne comporter que des sujets simples, faciles et proportionnés à la capacité de leurs jeunes intelligences.

Un excellent moyen à employer pour ce genre d'enseignement, c'est l'usage de tableaux d'histoire, mais il est presque impraticable dans la plupart de nos écoles par la difficulté qu'il y a de s'en procurer.

Pendant plus de trente ans, je m'en suis servi à l'école modèle annexée à l'école nor-

male Laval, et j'en ai obtenu les plus encourageants résultats.

Cependant les instituteurs doivent accepter les conditions désavantageuses dans lesquelles ils se trouvent, et suppléer, par des moyens aussi simples qu'ingénieux, au défaut du matériel scolaire qu'ils ne peuvent se procurer.

Leurs leçons d'histoire sainte se borneront à des récits, des entretiens vifs et animés. On suivra, cela va sans dire, l'ordre des faits. On racontera la création du monde, l'histoire d'Adam et Eve ; leur séjour dans le Paradis terrestre ; leur chute ; la punition qui s'en est suivie, etc. Mais ces récits, comme dit Mme Pape-Carpentier, devront être présentés sous une forme anecdotique et racontés d'une manière animée, pittoresque, afin qu'ils fassent tableau dans l'imagination des petits élèves.

Faut-il mettre un livre entre les mains des petits enfants ? Si l'on pouvait se procurer une histoire sainte illustrée, je dirais oui ! car la parole du maître se trouverait corroborée par l'image qui s'y rapporte, et tout le monde sait que les choses que l'enfant apprend par les yeux se gravent bien mieux dans son esprit que celles qu'il apprend par les oreilles ; mais dans le cas contraire, je n'hésite pas à répondre, non ! car ce serait inutile pour la classe d'initiation, puisque les élèves ne savent pas encore lire. Des récits, encore des récits, toujours des récits, voilà ce qu'il faut à ces jeunes enfants. Mais ultérieurement, lorsque les élèves pourront lire facilement, que leur intelligence sera plus développée, qu'ils auront appris par un enseignement oral un grand nombre des faits principaux de l'histoire sainte, un livre aura son utilité tant pour l'élève que pour le maître. Il sera même bon que dans ses parties les plus saillantes, ce livre soit appris littéralement par cœur ; car si, dans la récitation, on exige une prononciation irréprochable, ce sera un excellent exer-

cice de mémoire, où l'oreille et l'organe vocal trouveront un excellent moyen de s'affermir et de se former.

Mais on général, le moyen le plus sûr avec les élèves déjà un peu avancés, les récits, les interrogations, les comptes rendus, de vive voix et par écrit, les lectures résumées, voilà le moyen qu'il faut employer.

La marche que je viens d'indiquer pour l'enseignement de l'histoire-sainte est la même qu'il faut suivre pour l'enseignement de celle du Canada, qui doit commencer en même temps.

Une leçon-type pourra peut-être avoir ici son utilité pour les jeunes institutrices qui débutent dans l'enseignement.

On conçoit que la forme de ces leçons doit avoir pour base l'endroit, la localité où se trouve située l'école.

PREMIÈRE LEÇON D'HISTOIRE DU CANADA

M.—Que voyez-vous, mes enfants, lorsque vous regardez en dehors de la classe ?

E.—Nous voyons des prairies, des champs, des pâturages, des maisons et autres bâtisses.

M.—Pensez-vous que ces beaux champs, ces belles prairies, ces superbes maisons, ont toujours été comme vous les voyez ?

Un jeune élève : — Je les ai toujours vus ainsi.

M.—Oui, mon ami, mais vous n'êtes pas encore bien vieux. Et vous Joseph, qu'avez-vous à répondre à ma question ?

Joseph.—J'ai attendu dire par papa, que son grand grand-père avait abattu le premier arbre à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la maison d'école.

M.—Et avant qu'on eût fait aucun défrichement sur ces terres qui nous environnent, qu'y avait-il donc ?

Elèves.—Des arbres, Monsieur.

M.—Oui, mes enfants, il y a eu un temps où toutes ces belles terres que vous voyez, qui sont si riches et si bien cultivées, ne formaient

qu'une vaste et épaisse forêt habitée par des peuples et des animaux sauvages et féroces.

—*Jean-Charles*. N'avez-vous jamais vu des sauvages ? (C'est ainsi que nos gens appellent les Indiens).

J.-Charles.—Oh oui, Monsieur, il en est venu deux chez nous l'année dernière, et j'en ai eu tellement peur que j'ai failli m'évanouir.

M.—Vous avez eu tort, mon enfant, car les sauvages d'aujourd'hui ne font de mal à personne. Pourquoi avez-vous eu tant peur des deux que vous avez vus ?

J.-Charles.—Parce qu'ils avaient la peau jaune, les cheveux longs, et un costume étrange.

Le maître demande :

En quelle année sommes-nous ?

Plusieurs élèves répondent : en 1895.

M.—C'est bien ! écrivez cela sur le tableau et au-dessous 1534, et faites la soustraction entre ces deux nombres.

Les élèves écrivent :

1895

1534

—
361

M.—Quel est le résultat de votre soustraction ?

E.—Trois cent soixante-un.

M.—Bien, mes enfants, prêtez une grande attention à ce que je vais vous dire :

Il y a 361 ans, notre beau Canada n'était qu'une immense forêt habitée par plusieurs tribus sauvages qui auraient fait bien peur à *Jean-Charles*, s'il les avait vus, car ils avaient l'air beaucoup plus méchants et plus farouches que ceux dont il a eu tant peur l'année dernière.

Ces pauvres gens, qui ignoraient l'art de cultiver la terre et qui n'avaient pour outils que des haches de pierre, (le fer et l'acier leur étant inconnus), vivaient dans la plus grande misère. Ils n'avaient d'autre moyen de sub-

sistance que la chasse et la pêche; pour vêtement que la peau des animaux, pour habitations que de méchantes cabanes d'écorce.

Leurs seules armes pour la chasse et la guerre étaient l'arc, la flèche, et le tomohack (*hache de pierre*), et pour la pêche, ils faisaient leurs hameçons avec des arêtes de poisson ou des os recourbés.

Ce beau fleuve Saint-Laurent, que vous voyez aujourd'hui sillonné par des navires de toute grandeur et surtout par les gros *steamers* qui traversent régulièrement l'Océan, n'était alors fréquenté que par des canots d'écorce de bouleau.

En ce temps-là, il y avait en France un grand roi, très puissant, appelé François Ier.

—Où est la France ?

Plusieurs élèves.—En Europe, au-delà de l'Océan Atlantique, vous nous l'avez montrée dans la dernière leçon de géographie.

Une mappemonde est suspendue au mur : Le maître montre encore la France, et continue : Ce grand roi voulait fonder une colonie dans le Nouveau-Monde, découvert en 1492 par Christophe Colomb.

—Qu'est-ce que le Nouveau-Monde ?

E. — C'est l'Amérique où est situé le Canada. Vous nous l'avez déjà dit dans une autre leçon.

M. — Il choisit, à cet effet, un brave et intrépide marin nommé Jacques Cartier, qu'il chargea d'aller à l'aventure chercher à découvrir de nouvelles terres. Pour remplir une aussi difficile mission, François Ier confia à Cartier trois vaisseaux, la Grande-Hermine, la Petite-Hermine, l'Emérillon et en tout cent vingt hommes d'équipage.

Voilà, chers lecteurs, une ébauche de la première leçon d'histoire du Canada que l'on peut donner aux commençants. Chacun pourra en modifier le fond et la forme, selon la position ou le cas où il se trouve. Celles qui suivront devront être calquées et modélées d'après les mêmes procédés.

Avant de terminer cette longue série d'articles que j'ai publiés sur le choix des livres, je vous prie, chers lecteurs et amis, de tous les relire et de vous bien pénétrer de l'idée pédagogique qui me les a inspirés. En les écrivant, je n'ai pas eu la prétention d'imposer mes idées à personne ; je n'ai eu en vue que de faire connaître à mes bien-aimés confrères, ma manière de voir sur une question dont je me suis occupé toute ma vie.

J.-B. CLOUTIER.

L'honorable M. Ouimet à l'École normale Laval

Les professeurs et les élèves de l'École normale Laval n'ont pas voulu se séparer de leur ancien chef hiérarchique dans l'enseignement, l'hon. M. Ouimet, sans lui payer un tribut de reconnaissance. Ils se sont réunis le 15 du mois dernier dans la salle de récréation, et, après une brillante entrée exécutée sur l'harmonium par M. G. Gagnon, M. l'abbé Rouleau, Principal de cette institution, donna lecture de l'adresse suivante à l'ex-surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

A l'honorable M. Gédéon Ouimet, C. R.
Commandeur de l'ordre de St-Grégoire,
Conseiller législatif.

Ce titre n'est pas un anachronisme ; il est comme la synthèse de vingt années éminemment utiles, consacrées à la cause vitale de l'Éducation avec un zèle qui ne s'est jamais lassé, une largeur de vue que de hautes fonctions administratives antérieures avaient mise en relief, un dévouement qu'on ne saurait trop louer.

L'École normale Laval a profité dans une large mesure de vos lumières, de vos hautes relations et de votre labeur constant. Il est juste qu'en vous disant adieu, elle dépose à vos pieds l'hommage de sa reconnaissance,

et de son respect. C'est avec bonheur qu'elle accomplit ce devoir. J'ai tenu à me faire, comme directeur de cette maison, l'interprète de ses sentiments intimes plus durables que le bronze et l'airin : *ære perennibus*.

Jamais nous n'oublierons cet empressement avec lequel vous favorisiez tout ce qui pouvait promouvoir les études, perfectionner les méthodes et améliorer la position de messieurs les professeurs. Tenant à être avec nous un ami plus encore que le représentant du gouvernement, vous aimiez à vous faire un des nôtres, revendiquant l'honneur d'appartenir au corps enseignant. Certes ! c'était justice, puisque vous en étiez le protecteur de tous les instants ; c'était aussi pour nous tous un motif de légitime fierté.

Permettez-moi, monsieur le Surintendant, de vous donner un dernier témoignage que votre cœur chrétien mettra, j'en suis convaincu, au nombre des plus précieux — d'autant plus que mon vénérable prédécesseur, Monseigneur l'archevêque de Cyrène, m'a autorisé à vous le donner aussi en son nom — je tiens à témoigner de votre constante fidélité à seconder les vues de l'Eglise dans l'administration de l'Ecole normale Laval. L'accomplissement exact et empressé de ce devoir est un des plus beaux fleurons de votre couronne.

Le gouvernement de cette Province, en acceptant votre démission comme Surintendant de l'Instruction publique, a voulu reconnaître et vos mérites passés et cette vigueur d'esprit qui peut rendre encore tant de services, en vous appelant à siéger dans notre *Chambre haute*. C'est pour les mêmes motifs qu'il a voulu vous nommer membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Nous nous en réjouissons de tout cœur et nous vous souhaitons de remplir longtemps ces charges importantes. Dans l'acquit de ses nouveaux devoirs, l'honorable conseiller législatif de Rougemont demeurera, nous l'espérons, un de nos fidèles amis. Aussi est-ce avec la plus grande confiance que nous le prions d'agréer ce modeste symbole de nos sentiments d'affection, d'estime et de reconnaissance.

*Æreus ego sum
Perennis ergo sum*

L'honorable Mr Ouimet répondit comme suit à cette belle adresse :

M. le Principal,

M. M. les professeurs,

Chers élèves de l'École

normale Laval.

Vous voulez bien me donner encore une fois avant de vous quitter, le titre de surintendant, au commencement de votre trop élogieuse adresse et vous ajoutez qu'il est comme la synthèse de mes vingt années passées dans le département de l'Instruction publique. Je ne puis qu'en être très flatté, car durant cette période de temps, j'ai essayé de travailler au progrès de l'Instruction, au maintien de nos institutions, à l'amélioration des méthodes, et à tout ce qui pouvait donner un nouvel essor à notre organisation scolaire. Succédant, en 1876, à deux hommes illustres, MM. Meilleur et Chauveau, je ne me dissimulai pas les difficultés de la tâche qui m'était imposée, je me suis efforcé de continuer leur œuvre, et d'aplanir les aspérités de la route que je devais parcourir, en travaillant avec ardeur et dévouement. Sans prétendre avoir réalisé toutes mes aspirations sous ce rapport, je puis dire que j'y ai mis tout mon bon vouloir, et les quelques capacités que je possède.

J'ai été largement aidé par mes collaborateurs dans le Département, par les Principaux, les Professeurs de nos Ecoles normales, par les Inspecteurs, et même par tout le corps enseignant, en sorte qu'ainsi réparti, le labeur avait des charmes, et mon administration s'est trouvée plus complète. En effet, messieurs, votre dévouement a été inaltérable, et j'ai toujours trouvé dans ma chère Ecole normale Laval, des amis dévoués et des travailleurs infatigables.

Nos Ecoles normales, fondées en 1856, ont donné l'Instruction et une excellente éducation à un nombre d'élèves dont la plupart ont suivi la carrière de l'enseignement, ainsi qu'ils y étaient tenus ; plusieurs autres ont occupé des positions enviables dans le sacerdoce, dans les professions libérales, dans le génie civil ; ou dans le commerce, les arts et l'industrie. D'autres dans la politique sont arrivés à des positions honorables. On

a reproché à nos Ecoles de donner une instruction trop élevée, et on a dit que ceux qui en sortaient ne se livraient pas à l'enseignement. Je tiens à dire ici, sans crainte de me tromper, que 1^o l'on n'est jamais trop instruit ; 2^o que c'est une erreur et une injustice de dire que nos élèves ont refusé, de parti pris, de se livrer à l'enseignement, quand on leur a offert une école convenable et un traitement suffisant. Il ne faut pas perdre de vue que la concurrence dans l'enseignement, toute légitime qu'elle peut être, n'en est pas moins forte, et certes ce n'est pas moi qui m'en plaindrai ; mais elle existe, et elle a été une des causes principales qui ont empêché plusieurs de nos élèves de se livrer à l'enseignement, comme ils l'auraient désiré. Nos Ecoles normales ne méritent pas plus ce reproche que les Collèges classiques ou les Universités qui donnent une instruction complète, mais, qui ne réalisent pas toujours le rêve qu'ils avaient pu former, pour le succès de leurs élèves. Personne, et avec raison, ne songe à rendre ces institutions responsables des succès de leurs élèves. Ainsi, chers élèves, ne perdez pas courage, mais continuez à travailler ; étudiez avec soin les méthodes, rappelez-vous que c'est le bon maître qui fait la bonne école.

Ne soyez pas esclaves du livre, mais que votre enseignement soit intuitif. Quand vous parlez à vos élèves, que vous leur donnez leur leçon, ou que vous la leur expliquez, fermez votre livre, adressez-leur la parole, et si vous réussissez à suspendre votre jeune auditoire à vos lèvres, si vous voyez leurs regards intelligents et intéressés se fixer ardemment sur vous, si leur attention est continue, si, par exemple, leur parlant de Dieu, de la Vierge immaculée, de leurs chers parents, de l'école, des professeurs, si vous faites vibrer la corde patriotique ; si vous émaillez votre discours de ces mouvements d'une éloquence palpitante, si vous créez chez eux ce charme indiscible qui se manifeste quand on parle de ces grandes choses ; si vous apercevez leurs yeux mouillés de larmes, ou si, remplis d'enthousiasme, ils paraissent prêts à vous applaudir ; alors, oh ! alors, croyez-moi, la leçon a été bonne et sera fructueuse, car ils se rappelleront toujours que leur professeur était un grand éduca-

teur, un orateur entraînant, un chrétien convaincu, un patriote sincère, en un mot, et pour tout dire, un digne élève de l'École normale.

J'ai toujours été, et je m'en glorifie, un ami sincère de nos écoles normales, et cela depuis qu'il a été question de leur fondation, en sorte que, dans quelque position que je me suis trouvé, j'ai tenu à honneur de contribuer, dans la faible mesure de mes forces, à leur maintien et à leur progrès. Leur organisation est admirablement faite : elles sont fondées sur la religion, elles ont à leur tête un prêtre pour les diriger, et leur système d'enseignement n'a rien à envier aux institutions similaires. Détruire de telles institutions, serait pour nous Canadiens-français et catholiques, perdre un levier puissant que l'on ne pourrait plus remettre en place, car il serait bien difficile, avec les idées, les prétentions ou les préjugés qui se manifestent aujourd'hui, de rétablir l'état actuel sur des bases aussi saines. Non, ne détruisons pas, mais conservons ce que nous avons de bon, dans le fonds et dans la forme. A vous, chers élèves, de vous faire les avocats, les défenseurs de nos Ecoles normales, en toute occasion, et agissez alors, sans crainte et avec conviction.

Monsieur le Principal, je vous répèterais une chose que vous savez depuis longtemps, si je vous disais que c'est toujours un bonheur pour moi de voir prospérer nos écoles, et que je les ai toujours défendues avec courage, chaque fois qu'elles ont été attaquées ; j'en ai toujours été un ami sincère. En rappelant ce que j'ai pu faire pour elles, vous le dites dans un langage qui me fait croire que je n'ai pas démerité sous ce rapport, et l'expression *vere perennius* dont vous vous servez, me touche réellement.

Oui chers Professeurs, j'aimais à me rencontrer avec vous ; car, chaque fois, j'acquiesçais quelque chose, et j'aurais désiré être un des vôtres, pour apprécier davantage votre érudition et votre science pédagogique incontestable. C'est vous dire, Messieurs, qu'outre mon admiration, vous aviez su conquérir toute mon amitié.

Monsieur le principal, vous mentionnez dans cette belle adresse, le nom de votre distingué prédécesseur, et vous me dites, en son nom

et au vôtre, que j'ai été fidèle à seconder les vues de l'Église dans l'administration de l'École normale Laval. Parler ainsi au nom de S. G. Mgr l'administrateur, qui a dirigé cette École avec tant de distinction, c'est, je vous le déclare sincèrement, me faire croire que j'ai réellement été utile ; rien ne pouvait me charmer autant qu'un témoignage aussi imposant. En vous associant à Sa Grandeur, sous ce rapport, vous me comblez de joie et de satisfaction. Je vous en remercie, et je vous prie d'offrir toute l'expression de ma plus vive reconnaissance à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène. Dans la nouvelle carrière à laquelle le gouvernement a bien voulu m'appeler, je puis vous assurer que je continuerai d'être votre ami et que conseiller législatif et membre du Conseil de l'Instruction publique, je maintiendrai, dans la mesure de mes forces, nos institutions en général, et nos Ecoles normales en particulier. Vous pouvez y compter.

Vous voulez bien m'offrir un cadeau, comme symbole de vos sentiments d'affection, d'estime et de reconnaissance ; je l'accepte très volontiers. Toutefois je puis vous dire que je n'avais pas besoin d'une si flatteuse marque d'attention pour être convaincu de la sincérité de vos sentiments ; et, de mon côté, j'aime à me persuader que vous saviez qu'il y a entre nous une réciprocité complète de sentiments.

Messieurs, avant de terminer, disons ensemble que nous voulons maintenir nos institutions ; que nous sommes et resterons attachés aux enseignements de l'Église ; que nous saurons éviter tout ce qui pourrait amener des conflits avec ceux de nos concitoyens qui diffèrent avec nous de langage et de religion ; montrons au monde civilisé que, dans la province de Québec, le corps enseignant respecte les droits de la minorité ; sachons montrer qu'un peuple se grandit en accordant à chacun ce qui lui appartient légitimement. Inculquons ces principes dans le cœur de notre jeunesse, et, pour accomplir cette œuvre si grande et si noble, les maîtres d'écoles doivent être à l'avant-garde ; qu'ils marchent sans crainte dans cette voie, aidés des lumières de la science, de la religion et du patriotisme. Merci, Messieurs, et croyez bien à toute ma reconnaissance."

La séance se termina par le "Chœur des Chasseurs" de Weber, exécuté par les élèves de l'École normale, avec accompagnement d'harmonium par M. G. Gagnon.

Le cadeau dont il est fait mention dans l'adresse, consiste en un magnifique bronze représentant Christophe Colomb, une main appuyée sur le globe, et portant l'inscription suivante : *Aereus ego sum, Perennis ergo sum.*

Un nouvel inspecteur

M. Evariste Béland, instituteur à Maskinongé, depuis plusieurs années, et ancien élève de l'École normale Laval, vient d'être nommé inspecteur d'écoles à la place de M. Tétrault, qui a donné sa démission après avoir rempli avec zèle et intelligence une longue et laborieuse carrière.

Nos félicitations et souhaits de succès au nouveau titulaire.

C.-J. M.

Les planètes en mai et en juin

Toutes les planètes visibles à l'œil nu ont pu et pourront être observées pendant ces deux mois, et sont toutes des étoiles du soir.

Pour l'une d'entre elles, il n'est pas besoin d'attendre le soir. Bien que Vénus ne sera à l'appogée de sa splendeur que dans trois mois, néanmoins, dès maintenant on peut la voir en plein jour. Plus exactement l'observateur en connaîtra la position dans le ciel, plus facilement il pourra la voir, formant une belle tache blanche dans le fond du ciel bleu. Mais telle qu'elle est maintenant, et telle qu'elle sera encore pendant trois mois, une simple recherche au hasard peut la faire distinguer à l'heure du midi. On a pu voir Jupiter pendant le mois de mai et on pourra encore l'observer jusqu'au milieu de juin, mais pas aussi facilement que Vénus. On peut se servir avec beaucoup d'avantage d'une jumelles pour ces observations.

Au commencement de juin, Vénus sera à l'est de la constellation des Gémeaux, et le 5,

elle rejoindra Mars et le dépassera d'un peu moins qu'un degré.

Outre Vénus, Jupiter et Mars (1) nous aurons Mercure dans la partie occidentale du ciel pendant le mois de juin. Il sera plus bas que les autres, et se couchera avant eux jusqu'au 8 juin, où lui et Jupiter seront tout près l'un de l'autre. A la fin de mai, il restait environ deux heures au-dessus de l'horizon, et jusqu'au milieu de juin, on pourra encore la voir à l'œil nu.

Les autres planètes qu'on peut voir à l'œil nu sont Saturne et Uranus.

Saturne est une planète remarquable, de couleur jaunâtre, qui paraît maintenant suivre la brillante étoile blanche Spica. Si par un moyen ou par un autre, vous pouviez emprunter un télescope, ou vous aboucher avec quelqu'un qui en possédât un, regardez-en l'étonnant anneau et vous jouirez du plus beau spectacle qui puisse être contemplé dans le ciel, et c'est la plus belle saison de l'année pour la voir.

Uranus est à l'est de Saturne dans la constellation de la Balance.

On éprouvera peu de difficulté à la distinguer à l'œil nu, en la cherchant à la bonne place, surtout si la lune ne vient pas nuire à l'observation.

Quant à l'endroit où le trouver, cherchez d'abord Alpha de la Balance, ensuite, cherchez un petit groupe de deux ou trois étoiles de cinquième grandeur environ, à peu près à l'est, à une distance de 3^o ou 4^o d'Alpha. (Employez une lunette d'opéra pour la première fois). Examinez ce groupe pendant quelques soirées, et vous y découvrirez un tout petit objet se détachant des autres et se dirigeant vers Alpha; c'est Uranus.

En traduisant cet article du savant professeur Cameron, j'ai été forcé, faute d'espace, d'en retrancher une grande partie, mais j'ose croire que le peu que j'ai fait suffira pour intéresser les lecteurs de *l'Enseignement primaire* qui s'occupent quelque peu d'astronomie.

J.-B. CLOUTIER.

(1) Comme cet article a été fait pour les deux mois de mai et juin, j'en ai modifié les parties qui se rapportaient au mois de mai.

Ouvrages reçus

AIDE-MÉMOIRE HISTORIQUE.—*Chronologie de l'histoire des États-Unis*, par S. G. Mgr l'archevêque de Cyrène.

Voilà un opuscule qui rendra de grands services à la jeunesse des écoles. Nos remerciements à Sa Grandeur qui a bien voulu nous donner lui-même cet ouvrage.

ABRÉGÉ D'HISTOIRE DU CANADA, par F.-X. Toussaint. Ce livre est trop connu pour avoir besoin d'en parler de nouveau. C'est une nouvelle édition revue, illustrée est augmentée.

SPÉCIMEN DE PHOTO-GRAVURES, de l'imprimerie C. Darveau, Québec.

Grâce à l'établissement Darveau, si avantageusement connu dans le pays, Québec possède maintenant un atelier de photo-gravure. Le Spécimen que nous avons reçu fait honneur à l'industrie québécoise.

C.-J. M.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

Institutrice disponible

En s'adressant à *l'Enseignement primaire*, 150, St-Olivier, Québec, on pourra se procurer l'adresse d'une institutrice de plusieurs années d'expérience et munie de brevets français et anglais.

Un billet de dix dollars contrefait

Un pauvre journalier se rend un jour chez son épicier et lui demande à crédit un pain et quelques autres petits effets. Celui-ci refuse de lui avancer avant qu'il lui ait payé le montant de son compte qui s'élevait à dix piastres. Le pauvre homme s'en retourna tout chagrin en pensant qu'à son arrivée à la maison il n'aurait pas une bouchée à donner à ses enfants pour déjeuner. Il marchait la tête basse en songeant à sa détresse. Tout à coup il aperçoit dans la rue un chiffon de papier qu'il foule du pied, mais qu'il ramasse. En le déroulant, il ne fut pas peu surpris de voir que c'était un billet de dix dollars. Il s'empresse de retourner chez l'épicier, de solder son compte, et put ensuite avoir les effets qu'il demandait.

Avec ce billet, l'épicier paya au collecteur de son propriétaire un mois du loyer de son magasin. Le collecteur remit le même billet au propriétaire, qui se trouva être celui même qui l'avait perdu. Ce dernier alla le déposer à la banque où l'on s'aperçut que c'était un billet contrefait.

On demande qui a perdu ou gagné dans ces diverses transactions.

Variétés

L'enseignement scientifique de la tempérance est actuellement inscrit dans les programmes officiels pour les élèves de toutes les écoles publiques dans trente-neuf états de l'Union américaine, et dans toutes les écoles qui sont sous le contrôle fédéral. Cet enseignement s'adresse donc déjà à seize millions d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles.

ACTES OFFICIELS**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er mai courant, 1895, d'ériger le canton Laure, dans le comté de Québec, en municipalité scolaire, pour les fins scolaires, sous le nom de "municipalité du canton Laure," pour prendre effet au premier juillet prochain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 13 mai courant, 1895, de nommer M. Pierre Gadbois, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Thomas-d'Aquin, comté de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. Antoine St-Germain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 11 mai courant, 1895, de nommer M. C. Barsalou, syndic d'écoles pour la municipalité de Bryson, comté de Pontiac, en remplacement de M. Joseph Tremblay.

BOUCHER DE LABRUIERE,
Surintendant.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 1er mai 1895, de nommer l'honorable Gédéon Ouimet, membre du conseil législatif de la province de Québec, de la cité de Québec, membre du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, en remplacement de Sir N.-F. Belleau, décédé.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mai courant, 1895, d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Louis du Ha! Ha! dans le comté de Témiscouata, tous les lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, du canton Caban, pour les fins scolaires, à compter du premier juillet prochain.


BOUCHER DE LABRUIERE,
Surintendant.

PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

HARMONIUMS-ORGUES-

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquet, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

À notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.